

CHARTRE

POUR UN ACHAT DE PROPRETÉ EFFICACE ET RESPONSABLE

PRÉAMBULE

Aujourd'hui en France, le secteur de la propreté est un acteur du développement des services dans l'économie avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 16 milliards d'euros. Émergeant à partir des années 1970, le secteur ne cesse de croître jusqu'à représenter plus d'un demi-million d'emplois. Ces dix dernières années, l'emploi dans le secteur a augmenté de 88 835 emplois nets, représentant une hausse de plus de 20%.

Ces salariés de plus de 13 500 entreprises du secteur, à majorité des PME, oeuvrent chaque jour en proximité pour rendre possible la vie sociale et assurer l'ensemble des activités économiques rendant le quotidien de chacun sain et agréable. Leurs actions sont essentielles puisqu'ils assurent les conditions d'hygiène indispensables à la qualité de vie au travail et à la performance globale des activités. A fortiori dans un contexte de crise sanitaire, les salariés de la profession constituent un des piliers essentiels du maintien de l'activité économique et des échanges sociaux en apportant les moyens de préserver l'hygiène et la salubrité des lieux privés et publics et la santé des personnes.

Identifiés comme faisant partie des « métiers de la continuité économique et sociale », la reconnaissance des acteurs de la propreté n'est cependant pas à la hauteur de leur utilité sociale : ces métiers sont souvent peu valorisés, la question de leur visibilité reste également un sujet dans la mesure où, le plus souvent, les agents de propreté interviennent hors de la présence des « clients finaux ».

C'est dans le cadre d'une concertation et dans une démarche de co-construction que les parties signataires s'engagent dans cette charte visant à reconnaître ce secteur de 550 000 emplois et près de 14 000 entreprises, à souligner la valeur de son apport dans notre société et à contribuer à sa progression.

LES SIGNATAIRES

La Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés (FEP) : créée en 1966, la FEP est historiquement l'organisation patronale représentative des entreprises de propreté. Véritable ambassadrice du secteur, elle intervient directement auprès du gouvernement, des ministères, des parlementaires et des collectivités territoriales, mais également auprès d'organisations interprofessionnelles. La FEP se veut porteuse de propositions sur les grands enjeux économiques et sociaux (temps partiel, coût du travail, simplification du droit, formation de premiers niveaux de qualification...). Présente sur le territoire via neuf chambres régionales, la FEP accompagne, informe et conseille ses entreprises adhérentes sur les questions d'ordre juridique, économique et technique, dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle, de la prévention. Les chambres régionales, au plus près des enjeux territoriaux, sont les ambassadrices de la profession auprès des pouvoirs publics locaux et déploient la politique de la branche. Elle a lancé en avril 2019 un plan à destination des clients privés et publics du secteur pour promouvoir un achat de propreté plus efficace et responsable.

L'Association Nationale des Directeurs de Services Généraux (ARSEG) : premier réseau professionnel en France consacré à l'Environnement de Travail depuis plus de 45 ans, l'ARSEG regroupe plus de 2 000 professionnels de l'Environnement de Travail, donneurs d'ordres et prestataires de services, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de ses 7 délégations. La mission de l'ARSEG est de mettre « l'environnement de travail au coeur de la performance de l'entreprise » dans le respect des valeurs de solidarité, progrès et éthique, qui sont les siennes, pour :

- valoriser et promouvoir la profession,
- créer et maintenir un contact permanent entre ses membres fondé sur la solidarité et l'entraide;
- entretenir des relations avec les associations de même nature et avec les associations professionnelles des autres fonctions de l'entreprise,
- développer les relations avec des entreprises prestataires et partenaires choisies pour leurs compétences et leur capacité d'innovation.

Le Conseil National des Achats (CNA) : est le réseau de référence puissant et fédérateur de la fonction Achats, avec plus de 15 000 adhérents sur l'ensemble du territoire organisé avec ses 11 régions. A travers une expertise forte et des valeurs de responsabilité, performance et innovation, le CNA apporte une expertise forte :

- il accompagne les Directeurs, Responsables Achats et Acheteurs pour relever les enjeux de la fonction Achats,
- il apporte un rôle de soutien au développement de la maturité des Achats sur des enjeux comme la digitalisation, la RSE, la transformation et la valorisation des métiers d'acheteurs ...,
- il valorise les ressources internes et externes dans les organisations privées et les organismes publics,
- il assure le développement de la qualité et de l'éthique de la relation clients-fournisseurs et des achats responsables notamment à travers la Charte et le Label « Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) »,
- il veille au cadre éthique dans les métiers et la filière des Achats et contribue à établir des normes et références.

La FEP, avec l'appui des opérateurs du secteur au premier rang desquels le Fare Propreté, s'engage à accompagner et soutenir cette démarche portée par les réseaux ARSEG et CNA. Elle s'engage à :

- être à l'écoute des besoins et attentes des deux réseaux en animant avec eux une instance de dialogue et de suivi de la présente charte,
- les associer à la réflexion et à la construction des outils proposés dans le cadre du plan clients,
- proposer, notamment à travers la démarche portée par le site www.achat-proprete.com, des outils, clauses, recommandations adaptés et équilibrés en direction des clients privés et publics,
- mettre à disposition des dynamiques territoriales de déclinaison de la présente charte, le réseau de délégués régionaux du Fare Propreté pour co-animer la démarche et la promouvoir, organiser les séances de signature locales,
- créer des outils utiles, diffuser des bonnes pratiques et communiquer largement sur les actualités portées par les deux réseaux CNA et ARSEG.

L'ARSEG et le CNA affirment que la propreté constitue un prérequis stratégique à l'activité des organisations clientes en lien avec les enjeux de sécurité sanitaire et de contribution à la performance globale des sites et de ceux qui y travaillent. Ils s'engagent à promouvoir activement l'engagement de leurs membres dans cette démarche en particulier au niveau territorial.

LES PRINCIPES FONDATEURS SUIVANTS SONT ARRÊTÉS :

Prendre en compte les enjeux RSE sectoriels du secteur de la propreté

→ S'appuyer sur le référentiel RSE des entreprises de propreté élaboré avec le concours d'AFNOR Certification et en cohérence avec les lignes directrices de l'ISO 26000 ayant fait l'objet d'une concertation large avec les parties prenantes du secteur. Il s'agit d'optimiser les contributions des prestations de propreté à l'atteinte des objectifs de développement durable en s'attachant à leurs impacts les plus significatifs, notamment sur le champ social.

Veiller à une relation équilibrée avec ses prestataires

→ De l'achat à la fin du contrat, l'entité cliente et l'entreprise de propreté veillent au respect des engagements réciproques et à l'équilibre de leurs relations, condition indispensable au succès de leur transaction. La gouvernance du contrat veillera à ce que les parties évitent les rapports de domination ou de dépendance économique, juridique, sociale ou relationnelle. L'objectif est de tendre vers des relations collaboratives, mutuellement bénéfiques avec les prestataires.

Mobiliser l'expertise technique et organisationnelle des entreprises de propreté

→ Considérer et valoriser leur rôle de conseil, d'expertise professionnelle, leur permettre d'être force de proposition pour améliorer la qualité du service. Au-delà, l'entreprise de propreté peut également accompagner l'entreprise cliente dans une évolution de son rapport à la propreté, de sa co-production, de son appropriation par les occupants des sites.

Favoriser le travail en journée/en continu

→ Proposer l'organisation de prestations en continu et/ou en journée lorsque cela est possible (étude de faisabilité, analyse des usages et des sites, formation et communication en direction des bénéficiaires, etc.) dans une dynamique partenariale en s'appuyant notamment sur la clause présentée sur le site www.achat-proprete.com à destination des clients.

En outre, la visibilité des prestations et la personnalisation du partenaire de propreté contribuent fortement à une implication plus forte des occupants des sites au résultat de propreté et à une meilleure protection des espaces de travail face à la dégradation.

Être réceptif aux innovations écologiques, contribuer à la réduction de l'impact de la prestation sur l'environnement, dans sa globalité et non uniquement celle des opérations réalisées sur le site

→ S'engager dans la réduction de l'impact sociétal et environnemental en considération de cinq volets: l'entreprise de propreté elle-même, le chantier dans sa globalité, le site considéré en propre, la contribution aux objectifs sociétaux de l'entreprise cliente, la contribution du chantier aux objectifs sociétaux de l'entreprise de propreté.

→ Considérer, dans l'évaluation des offres, les propositions techniques et innovations des entreprises de propreté mais également les aspects organisationnels, notamment pour améliorer les conditions de travail des salariés (santé et sécurité au travail, formations...), faciliter la mobilité des agents (réduction du travail fragmenté, horaires compatibles avec les transports en commun...) afin de réduire la principale émission de gaz à effet de serre des prestations.

Mettre en cohérence la recherche du mieux disant social et sociétal avec les choix en termes de prix

→ Lutter activement contre les logiques de moins-disant, privilégier les offres qui proposent le plus d'innovations sur le plan social et de la contribution sociétale en les rétribuant au juste prix, avoir une vigilance aux offres de prix particulièrement basses au regard du niveau d'exigences du cahier des charges.

→ L'entité cliente veillera à préciser la performance sociale et sociétale attendue, considérer les moyens qui y sont alloués et en assumer le prix comme pour tout achat.

Favoriser les critères qualité, notamment en prenant en compte la qualité globale de la prestation et en faisant prévaloir le critère technique sur le critère prix

→ Tendre vers une pondération technique/prix à 60%/40%.

Veiller au respect strict des obligations techniques et réglementaires

→ Se conformer aux normes et obligations : mise en place d'un plan de prévention, mise à disposition d'un local adapté pour les agents de propreté, respect du règlement général de protection des données (RGPD) en observant le code de bonnes pratiques sur les données numériques dans la propreté (www.achat-proprete.com), autres obligations (sous-traitance, travail dissimulé...)

Intégrer dans les contrats les conséquences de la caractéristique sectorielle du transfert conventionnel régi par l'article 7 de la convention collective nationale (CCN)

→ Dès la réflexion autour de la construction du cahier des charges, prendre en considération les différents impacts de la reprise du personnel.

→ Recourir aux clauses et articles types contenus sur le site www.achat-proprete.com, notamment sur les clauses sociales, la transmission des éléments relatifs à la transmission du personnel, la mise en place le cas échéant du travail en continu/en journée, etc.

Appliquer les recommandations proposées sur le site achat propreté sur les trois étapes de la démarche d'achat: au moment de la consultation (notamment autour de l'expression des besoins), pour faire le bon choix, puis pour bien suivre et évaluer la prestation.

→ Promouvoir et diffuser le site www.achat-proprete.com et utiliser l'outil d'évaluation du besoin et d'aide à la rédaction de cahiers des charges de nouvelle génération proposé par le Monde de la Propreté.



Pour la Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés (FEP)
Monsieur Philippe JOUANNY, Président

Pour l'Association Nationale des Directeurs de Services Généraux (ARSEG)
Madame Latifa HAKKOU, Présidente

Pour le Conseil National des Achats (CNA)
Monsieur Jean-Luc BARAS, Président

Fait à Paris le 8 septembre 2021

